



Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 20/07/2021
ID : 063-200071199-20210713-CCPL_2021_117-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **06 juillet 2021**
Date d'affichage : **06 juillet 2021**

SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Gilles MAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Remy PETOTON
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX, Guy TIXIER

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-117 : **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IADT POUR LA REALISATION D'UNE ENQUETE SUR LA MOBILITE**

Rapporteur : Luc CHAPUT

Suite au délaissement de la compétence mobilité à la région AuRA et dans le cadre du renouvellement du service de transport à la demande intercommunal, la commission transition énergétique et mobilité s'est prononcée favorablement au recrutement d'un stagiaire pour la réalisation d'une enquête des mobilités sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL_2021_117-DE

Cette démarche confèrera des éléments de diagnostic permettant de débiter l'élaboration d'un schéma des mobilités, en faveur de l'organisation efficiente de services de mobilité sur le territoire. Afin de débiter cette démarche dès la rentrée 2021 et d'obtenir des résultats avant la fin du marché du TAD intercommunal le 30 juin 2022, les services de la CCPL ont proposé que la réalisation de cette action soit confiée à un groupe d'étudiants dans le cadre de leur cursus au sein de l'IADT.

En ce sens, une convention partenariale peut être conclue entre la CCPL et l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires afin de détacher un groupe d'étudiants de niveau Master pour la réalisation d'une enquête sur les mobilités du territoire. Ledit groupe sera chargé d'élaborer un questionnaire sur les mobilités du territoire afin de déterminer les perceptions des administrés en termes de mobilité et de recueillir leurs besoins en la matière. Des sessions d'enquêtes de terrain seront ensuite prévues sur différents lieux du territoire afin de recueillir les verbatim d'un nombre pertinent d'acteurs (habitants, commerçants, entreprises...). La méthodologie de mise en œuvre de l'action ainsi que son suivi seront proposés par les étudiants et donneront lieu à validation de l'agent de la communauté de communes Plaine Limagne en charge de la mobilité et du responsable pédagogique désigné par l'IADT.

Le coût estimatif de ce partenariat avec l'IADT est compris entre 1 500 de 2 000 €, pour une action se déroulant de septembre 2021 à mars 2022. Ce montant correspond à la prise en charge des frais de déplacement et de bouche des étudiants, ainsi qu'aux frais de gestion incombant à l'IADT. A titre de comparaison, les frais afférents au recrutement d'un stagiaire sur une durée de 6 mois sont évalués à 3 000 €. Les frais réels du partenariat seront affinés en fonction du nombre d'étudiants qui participeront effectivement à la mission, ceci lors de la conclusion de la convention, après désignation du groupe d'étudiants, en septembre 2021.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'IADT en vue de la réalisation d'une enquête des mobilités par un groupe d'étudiants ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de partenariat et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/07/2021
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

